**Rapport moral**

**et d’orientation**

**25 novembre 2023**

L’année qui s’achève a été marquée par plusieurs événements européens et nationaux qui ont, et auront encore plus à moyen terme, des effets importants sur l’accompagnement des personnes en situation de handicap, donc de notre association. La condamnation de l’Etat Français par la Cour Européenne des affaires sociales pour l’insuffisance de sa politique sociale en faveur du handicap, est venue mettre un terme à une procédure engagée entre autres par l’Unapei depuis 2018. La CNH (commission nationale du handicap) en avril a donné lieu à plusieurs annonces du Président de la République, sans vraiment répondre aux attendus de la condamnation. Le début de l’application de la réforme des ESAT et la loi dite « plein emploi » viennent changer l’environnement de l’emploi des travailleurs handicapés. La transformation de l’offre, et notamment dans le secteur de l’enfance et de la scolarité, amène de profonds changements dans l’éducation et l’accompagnement des plus jeunes. Au-dessus de ces profonds changements planent toujours le rapport de l’ONU et l’application de la convention des droits des personnes handicapées, ratifiée par la France.

\*\*\*

Si le secteur médico-social était un avion, nous pourrions dire qu’il traverse de grosses turbulences. Nous vivons des changements, et nous n’en sommes qu’au début. Certains peuvent être déstabilisants mais ça ne veut pas dire que nous allons nous écraser. Pour les enfants, nous constatons que l’Education Nationale n’est plus dans le déni. La scolarisation des enfants atteints de troubles du neuro-développement (TND : déficience intellectuelle, autisme, polyhandicap) ne se passe pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. D’ailleurs, l’école qui a tant de publics différents est-elle suffisamment armée pour accueillir les situations les plus complexes parmi les enfants handicapés ? Certes, des enfants handicapés trouvent leur chemin à l’école avec des enseignants motivés, quelquefois formés et avec l’aide d’AESH (accompagnant d’élèves en situation de handicap). Néanmoins, je reçois presque chaque semaine des parents angoissés parce que le passage de la maternelle à l’école élémentaire, ou de l’école au collège, s’avère trop problématique pour l’enfant, ou parce que l’enfant n’est que trop partiellement accueilli et dans des conditions qui ne laissent entrevoir aucun développement éducatif. C’est sans doute une des raisons pour lesquelles il n’y a jamais eu autant d’enfants en liste d’attente dans l’IME de l’Apaei de Caen. Mais ce n’est pas la seule.

Ces dernières années, le pôle enfance de l’Apaei de Caen a répondu à plusieurs appels à projet dans le cadre de cette transformation de l’offre. De nouveaux acronymes sont apparus, parmi les services proposés par l’Apaei de Caen, je vous prie de m’excuser de les employer.

EMAS : Equipe médico-sociale d’appui et de soutien. Il s’agit d’intervention auprès d’un public TSA (trouble du spectre de l’autisme) pour des élèves du second degré soutenus par le SESSAD, avec des temps de chef de service, psychologue et éducatrice spécialisée.

UEEA : Unité d’enseignement élémentaire pour enfants TSA. Rattachée au SESSAD, c’est une classe implantée à l’école Lemière à Caen, actuellement pour 9 élèves de 6 à 11 ans, accompagnés par 7 professionnels.

UEE : Unité d’enseignement élémentaire. Cette unité externalisée de l’IME est Installée à l’école Henri Brunet, elle répond aux besoins de 9 enfants de l’IME site Elie de Beaumont.

Unité collège (projet en cours) : elle concernera 6 jeunes de l’IMPRO Corentin Donnard qui seront accueillis au collège du CLE à Hérouville Saint Clair.

A tout cela s’ajoutent bien sûr les temps de scolarisation en interne à l’IME. Et en lien avec l’Unapei, nous nous inscrivons dans le dispositif de 100 projets pilotes d’IME dans l’école.

Nous constatons que l’IME de l’Apaei de Caen accueille des enfants avec des déficiences plus importantes, des troubles autistiques profonds, de graves troubles du comportement. C’est la conséquence logique du développement de la scolarisation dont nous sommes en droit d’attendre qu’elle permette à plus d’enfants de suivre un parcours scolaire, pour peu qu’il leur soit bénéfique. Je m’étonne d’ailleurs que d’autres structures se permettent encore de répondre à la demande des parents : « nous ne pouvons pas accueillir votre enfant, il ne correspond pas à l’établissement ». Cette réponse est intolérable et elle est néanmoins encore exprimée plus de 20 ans après la loi 2002.2 dont le fond du texte note que c’est à l’établissement de s’adapter à l’enfant et pas le contraire. Néanmoins, accueillir sans distinction de niveaux et de troubles comme le fait l’Apaei de Caen, n’est pas sans problème. Quand certains enfants nécessitent un accompagnement en un pour un, nous demandons à l’ARS que les moyens suivent en conséquence, pour le bien-être de l’enfant, de son groupe, comme pour les conditions de travail des professionnels. Avec ces moyens, l’Apaei de Caen se fait un devoir d’accueillir ceux devant qui toutes les portes se sont fermées.

J’attire néanmoins l’attention des pouvoirs publics quant au devenir de ces enfants. Il est urgent d’envisager des structures d’accueil pour adultes TSA (troubles du spectre de l’autisme). Ne pas l’anticiper aurait pour conséquence d’accroître le nombre de jeunes adultes en amendement Creton à l’IME, et donc d’aggraver encore et toujours la liste d’attente des enfants devant entrer à l’IME.

Quelques chiffres en cette fin d’année 2023 :

* 148 enfants en liste d’attente IME, pour 123 places
* 115 enfants en liste d’attente SESSAD pour 32 places
* 20 jeunes adultes en amendement Creton, dont :
  + 8 orientations MAS
  + 1 orientation ESAT
  + 4 orientations FAM dont 2 FAM Autisme
  + 7 orientations foyer de vie (FOA)

\*\*\*

Pour le pôle travail, la mobilisation sur le champ économique reste d’actualité. L’Entreprise Adaptée (EA) Guynemer poursuit sa transformation, avec une menuiserie qui constitue son activité principale, et le développement d’activités de service. L’équilibre budgétaire reste un objectif d’autant que la réforme de 2018 a réduit les aides de l’Etat. Nous assurons néanmoins la formation de jeunes travailleurs handicapés, dans le cadre d’un contrat « emploi tremplin » de deux ans, pour leur permettre de s’insérer durablement dans le monde du travail.

J’attire votre attention sur l’ESAT (sites de Saint André sur Orne, Hérouville Saint Clair, Colombelles) qui se trouve, comme les 1200 autres ESAT de France, dans un environnement extrêmement mouvant. Pour autant, je tiens à tordre le cou à une rumeur : il n’est pas question de fermer notre ESAT, ni aucun des 1200 autres. L’objectif affiché du gouvernement est de donner les moyens aux ESAT de fonctionner dans leur modèle économique. C’est le but de la mission confiée à l’IGAS et l’IGF (inspection générale des affaires sociales, inspection générale des finances), auxquels l’Unapei a communiqué de nombreux éléments factuels sur leur fonctionnement, leurs perspectives, et leur développement économique. Charge aussi à l’Unapei et à l’ensemble de notre réseau de veiller à ce que cet objectif affiché ne soit pas un leurre.

Mais toute rumeur se nourrit de mauvaises graines semées ici et là. Depuis trois ans, les ESAT sont durement attaqués par une certaine presse, parlant de discrimination, d’exploitation, et prônant ni plus ni moins la fermeture de ces « horribles endroits », sans bien sûr se poser la question du devenir de ceux qui y travaillent. De nombreux écrits ou propos, dont certains relèvent de la diffamation, ont été largement répandus. A l’inverse de ces apprentis sorciers, l’Unapei, avec d’autres fédérations, s’est fortement investie dans la réforme des ESAT qui vise à rapprocher les droits des travailleurs d’ESAT de ceux des salariés de droit privé. A ceci près qu’il n’est pas question de leur donner ce statut de droit privé, afin d’éviter les risques de licenciement inscrits dans le droit du travail. Cette première réforme a été actée dans un décret du 22 décembre 2022.

Le deuxième train de réformes pour les ESAT est la loi dite « plein emploi » récemment votée au Parlement et devant être mise en œuvre au 1er janvier prochain. Un certain nombre d’articles de cette loi visent à favoriser la mobilité des travailleurs d’ESAT vers l’entreprise. France Travail, en lieu et place de Pôle Emploi, aura la charge d’accueillir les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap, pour les orienter vers le secteur qui leur convient le mieux. A cela, nous pouvons lancer deux alertes : quid de la formation des salariés de France Travail dans ce domaine, et quid de la mission de la CDAPH (commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées). Autant de points à suivre de près dans l’établissement des décrets d’application. Et je tiens à rappeler ici que la mobilité d’un travailleur d’ESAT vers l’entreprise doit être le résultat de son choix éclairé.

Autre changement et non des moindres pour les ESAT, le Président de la République a été étonnamment influencé par cette « certaine presse » dont je parlais à l’instant, et a exprimé le souhait de faire évoluer la rémunération des travailleurs d’ESAT pour la porter au niveau du SMIC. Au premier abord, tout le monde ne peut qu’être d’accord avec ça. Quand on y regarde d’un peu plus près, nous pouvons légitimement nous demander si ces travailleurs n’ont pas plus à perdre qu’à gagner dans cette opération. En effet, ce niveau de salaire entrainerait la suppression de l’AAH, allocation différentielle, et nombre de prestations sociales auxquelles les travailleurs d’ESAT peuvent prétendre comme la prime d’activité, l’aide personnalisée au logement, la gratuité des transports publics dans certaines villes, entre autres. Ainsi, et de manière contre intuitive, on note que l’Etat et les collectivités locales et territoriales pourraient faire de substantielles économies, même si l’Etat finançait 85% de ce SMIC. La charge salariale pour les ESAT serait alors portée à 15% alors qu’elle est aujourd’hui en moyenne à 9%.

Toutes ces réformes, celles qui sont déjà actées et celles à venir, vont avoir dès 2024, et fortement en 2025, un impact considérable sur les charges des ESAT, donc sur leurs résultats économiques. Les ESAT devront apporter une réponse en terme de chiffre d’affaire avec le risque qu’ils se ferment à certains jeunes, en raison de capacités de travail supposés moindres. Tous ces éléments sont au cœur des discussions avec les ministères concernés, et nous attendons impatiemment le rapport IGAS IGF en janvier, qui donnera des axes de travail au gouvernement, et des éléments de négociation pour nos associations.

\*\*\*

Les autres établissements de l’Apaei de Caen ne sont pas autant exposés aux réformes que les pôles enfance et travail. Cela ne veut pas dire qu’ils ne sont pas concernés par la transformation de l’offre. L’habitat inclusif est une réalité encore insuffisante à l’Apaei de Caen malgré le développement du SALSA (service d’accompagnement et de suivi en logement autonome). Nous nous attachons également à maintenir une offre d’habitat plus encadré avec les foyers d’hébergement pour des adultes moins autonomes. Le SAJH (service d’accueil de jour et d’hébergement) s’efforce de faire preuve de créativité pour un accueil valorisant et adapté au niveau de chacun, dans les diverses tranches d’âge qu’il accueille. Le rattachement de l’AIT (atelier d’insertion et de transition) au pôle hébergement vise à développer des synergies entre ses différentes structures, objectif encore à développer. Toutes les compétences sont bonnes à accueillir dans ce pôle, celles des professionnels bien sûr, mais celles aussi des bénévoles, parents ou non, et ainsi offrir une grande richesse de découvertes.

Nous rétablirons en 2024 deux chambres d’accueil temporaire, statut différent des chambres dites de passage qui existaient précédemment. Cela implique, si les familles sont intéressées par ce service, et je sais qu’elles le sont, que le résident temporaire ait l’orientation adéquate. A défaut, elle est donc à demander à la MDPH sans attendre pour pouvoir bénéficier de ce service. Ces deux chambres d’accueil temporaire seront complétées d’une chambre d’accueil d’urgence pour répondre aux situations complexes qui surviennent dans les familles.

Je ne peux évoquer le pôle hébergement sans saluer Madame Isabelle Briard, qui a fait part de son souhait de vivre une nouvelle expérience professionnelle après dix années passées dans notre association, dix années au cours desquelles le pôle hébergement s’est considérablement développé.

\*\*\*

Le pôle accompagnement spécialisé dispose de deux établissements, le FOA et la MAS, que beaucoup nous envient. Rare structure d’accueil pour séniors, le FOA de la Tourneresse est un établissement ouvert, actif et bienveillant, avec néanmoins des complexités d’accompagnement quand les problèmes de santé surviennent du fait de l’âge ou de l’évolution du handicap. La bonne volonté des salariés, la proximité des soignants libéraux, ne suffisent pas toujours. La médicalisation partielle de l’établissement via un financement de l’ARS, est nécessaire pour continuer l’accueil dans les meilleures conditions possibles. Un accompagnement médical sur site sera toujours préférable et moins couteux qu’une hospitalisation de longue durée. Tellement reconnu pour la qualité de son accueil, et la pertinence de son projet, le FOA de la Tourneresse est victime de son succès, ou plutôt les postulants et leur famille sont victimes de ce succès. 43 personnes sont en liste d’attente dans cet établissement qui compte 34 places d’internat. En assurer l’extension devient une évidence.

Quant à la MAS Ikigaï, établissement tout autant de qualité, il a néanmoins traversé quelques turbulences après le licenciement d’un salarié inconvenant avec ses collègues et quelques résidents dont nous avons informé les familles. Le respect envers tous les résidents aussi bien qu’envers tous les salariés, est un incontournable pour lequel nous ne transigerons jamais. Etre salarié de l’Apaei de Caen passe par l’acceptation sans faille de ses valeurs.

Les familles des résidents, dans leur grande majorité, expriment leur satisfaction de savoir leur proche accueilli dans cette MAS. Les équipes ne manquent pas de projets que la direction et l’association sont toujours prêtes à promouvoir. Rappelons que « Ikigaï » est une philosophie de vie japonaise qui consiste à trouver un équilibre dans sa vie afin de lui redonner un sens. N’est-ce pas le plus bel objectif se donner pour les personnes que nous y accueillons ?

Mais là encore, malgré l’extension récente, 54 personnes sont en liste d’attente dans cette MAS. Nous souhaitons pour notre région que le programme des « 50000 solutions » annoncées lors de la CNH d’avril dernier, donne la priorité à ce type d’établissement.

\*\*\*

Dans un an, nous devrons avoir mené l’évaluation de l’ensemble de nos établissements. Ce n’est pas en soi une démarche nouvelle, mais la méthode a changé par rapport aux précédentes éditions. Dans un objectif d’amélioration, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la HAS (haute autorité de santé) en lui confiant la responsabilité d’élaborer une nouvelle procédure d’évaluation nationale, commune à tous les établissements médico-sociaux. La HAS aura aussi pour mission de créer un nouveau cahier des charges pour les organismes évaluateurs. Le référentiel s’appuie sur un manuel qui définit trois méthodes pour évaluer les pratiques et les organisations, au plus proche du terrain. Ainsi, des entretiens seront menés avec les personnes accompagnées, avec vous les familles, les membres des CVS, les professionnels et la gouvernance. La fréquence d’évaluation de 5 ans sera porteuse de sens en se calant sur la durée des projets d’établissement. Et enfin, le rapport dans une forme harmonisée pour l’ensemble des structures a vocation à être largement diffusé auprès des différentes instances (CVS, CSE …) voire une diffusion publique selon des modalités qui restent à définir par décret.

\*\*\*

Bientôt 67 ans d’existence pour l’Apaei de Caen, 67 ans de militantisme, 67 ans de progrès, 67 ans de projets dont ceux apparus plus récemment qui restent à réaliser. Cet engagement associatif, parental, d’entrepreneurs militants pour reprendre un slogan de l’Unapei, s’est d’abord construit sur la volonté de bénévoles qui se sont adjoints bien sûr, de nombreux professionnels proportionnellement au développement des projets. C’est une histoire sans fin. Il y aura toujours à construire, toujours à revendiquer de nouveaux droits, toujours à défendre ceux que nous-mêmes ou nos anciens ont conquis. C’est la richesse de l’engagement bénévole, générations après générations. Je me réjouis que quatre nouveaux candidats se présentent à vos suffrages pour intégrer le conseil d’administration. Je remercie les administratrices et administrateurs qui poursuivent leur engagement totalement désintéressé. Je remercie celles et ceux qui, arrivés en fin de mandat, souhaitent s’arrêter quelquefois après de nombreuses années d’implication. J’invite tous les parents dont nous accueillons l’enfant, tous les amis motivés par nos actions, à rejoindre notre association, a minima en adhérant. C’est parmi ces adhérents nouveaux que sont les dirigeants de demain, ceux qui continueront l’histoire.

\*\*\*

Un dernier point qui en dit long sur l’obligation qui est la nôtre de continuer de porter le flambeau. Au printemps dernier, l’Unapei a lancé une grande enquête auprès des familles d’enfants et d’adultes en situation de handicap. Cette enquête s’appelle « La voix des parents ». Plus de 4000 ont répondu, vous êtes peut-être de ceux-là. Les résultats sont très riches d’enseignement, je vous invite à les consulter sur le site [www.unapei.org](http://www.unapei.org). Je veux simplement attirer votre attention sur un item, que l’on peut appeler « le bonheur ressenti ». Une étude INSEE de 2018 nous enseigne qu’en France, 68% des répondants se disaient heureux. Notre enquête Unapei spécifiquement dirigée vers les parents d’enfants et adultes handicapés, nous apprend qu’aujourd’hui 43% d’entre eux se disent heureux, soit 25 points en dessous de la population générale. Il apparait même que le bien-être émotionnel est d’autant plus faible que les parents sont jeunes, c’est-à-dire à l’âge où on recherche des solutions sans nécessairement les avoir trouvées. S’il nous fallait un argument pour continuer l’action, celui-là est largement suffisant.

**Patrick Maincent**

**Président Apaei de Caen**